

Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob

Appel à candidatures GCUB-Mob n° 001/2025

Le Groupe de Coopération Internationale des Universités Brésiliennes (GCUB) “poursuit son programme traditionnel d’attribution de places, assorties de bourses mensuelles, dans le cadre de son Programme de Mobilité Internationale GCUB-Mob, destinées aux étudiant(e)s international(e)s issus des cinq continents et désireux(se)s de suivre un Master ou un Doctorat dans des Établissements d’Enseignement Supérieur (EES) partenaires au Brésil.

À propos des initiatives du GCUB

Le GCUB, fondé le 29 octobre 2008, est une association civile de droit privé, à but non lucratif et non financier, de nature académique, scientifique et culturelle, constituée d’un réseau de 101 EES brésiliens et de 7 institutions étrangères. Sa mission est de développer des relations académiques, scientifiques et culturelles entre ses membres et de promouvoir l’internationalisation universitaire par le biais de programmes, projets et actions de coopération internationale. Ces activités sont menées en collaboration avec des organisations internationales, des universités étrangères, des réseaux universitaires et des organismes gouvernementaux, dans des pays situés sur les cinq continents.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. L’objectif du présent appel à candidatures est de réglementer la sélection de candidat(e)s en vue de l’attribution de places, assorties de bourses mensuelles, offertes par des Établissements d’Enseignement Supérieur (EES) brésiliens associés au GCUB, dans le cadre du Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob. Ces places et bourses sont destinées à des formations de Master et de Doctorat au Brésil, dont le début est prévu en 2026, conformément aux informations divulguées dans le [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliens](#).
- 1.2. Le(la) candidat(e) devra suivre le Master ou le Doctorat pour lequel il(elle) aura été sélectionné(e). Après avoir terminé, avec succès, toutes les évaluations ainsi que les autres exigences et conditions académiques, le(la) candidat(e) recevra le titre de maître(sse) ou de docteur(e), délivré par l’EES d’accueil.
- 1.3. Le diplôme obtenu aura valeur officielle dans la République Fédérative du Brésil. Les procédures de reconnaissance dans d’autres pays sont de la responsabilité de la personne intéressée. Le GCUB, ainsi que les EES et institutions partenaires du programme, ne peuvent garantir ni assumer la responsabilité de ces procédures.

- 1.4. Les bourses accordées, conformément à la réglementation et à la législation brésiliennes en vigueur, n'établissent pas de relation de travail ni de relation commerciale entre le GCUB, les institutions partenaires et le(la) candidat(e).
- 1.5. Langue:
 - 1.5.1. Les candidat(e)s doivent satisfaire aux exigences linguistiques requises par les programmes de troisième cycle auxquels ils(elles) s'inscrivent. Les informations correspondantes figurent dans le [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliens](#).
 - 1.5.2. Avant de soutenir le mémoire ou la thèse, tous(tes) les candidat(e)s sélectionné(e)s doivent justifier d'un niveau intermédiaire en portugais, au minimum, au moyen d'une certification à la discrétion de l'EES d'accueil. Le justificatif devra être envoyé à l'adresse électronique officielle du Programme GCUB-Mob: gcub.mob@gcub.org.br, avant la soutenance de la dissertation ou de la thèse.
- 1.6. Calendrier des cours :
 - 1.6.1. **Date approximative de début des cours de Master et de Doctorat:** selon le calendrier académique de chaque EES d'accueil, conformément à le [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliens](#).
 - 1.6.2. **Durée approximative des études de Master et de Doctorat:**
 - **Master:** jusqu'à 24 mois après la date de début des cours, conformément aux règlements internes de chaque programme.
 - **Doctorat:** jusqu'à 48 mois après la date de début des cours, conformément aux règlements internes de chaque programme.

2. MODALITÉS ET DURÉE DU SOUTIEN

- 2.1. Pendant la période régulière de lien académique avec l'EES d'accueil, chaque candidat(e) sélectionné(e) recevra les avantages suivants:
 - a. Exemption du paiement des frais d'inscription, des droits d'inscription ou des annuités académiques relatifs au programme d'études pour lequel il(elle) a été sélectionné(e).
 - b. Bourse d'études:
 - **Master:** Bourses mensuelles, ayant comme référence minimale le montant versé par les agences fédérales brésiliennes de soutien à la recherche et à la formation postgraduée aux étudiant(e)s brésilien(ne)s inscrits en Master au Brésil. Le paiement est de la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur (EES)

d'accueil pendant toute la durée régulière des études, pour une période maximale de 24 mois, conformément aux dispositions du [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliennes](#).

- **Doctorat:** Bourses mensuelles, ayant comme référence minimale le montant versé par les agences fédérales brésiliennes de soutien à la recherche et à la formation postgraduée aux étudiants brésiliens inscrits en Doctorat au Brésil. Le paiement est de la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) d'accueil pendant toute la durée régulière des études, pour une période maximale de 48 mois, conformément aux dispositions du [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliennes](#).

Note: Pour que le versement de l'un quelconque des avantages mentionnés soit effectué, le(la) candidat(e) sélectionné(e) devra se présenter à l'établissement d'enseignement supérieur (EES) d'accueil et suivre les instructions du (de la) Coordonnateur(trice) Institutionnel(le) du Programme GCUB-Mob concernant les procédures d'admission: ouverture d'un compte bancaire; émission des documents exigés par le gouvernement brésilien; présentation d'une attestation d'assurance internationale avec couverture médicale¹, d'analyses de laboratoire et hospitalière complète, incluant la rapatriation funéraire, valable sur l'ensemble du territoire brésilien ; présentation d'une preuve de régularité auprès des autorités migratoires brésiliennes et d'une autorisation d'inscription aux études universitaires (passeport avec visa temporaire IV et/ou récépissé de présentation auprès de l'autorité migratoire pour l'autorisation de résidence). Le/la candidat(e) sélectionné(e) devra envoyer la documentation requise au GCUB dans un délai maximal de 45 jours après l'inscription auprès de l'EES d'accueil, sous peine d'annulation de la place et de la bourse².

- Accès aux restaurants universitaires, le cas échéant, selon les mêmes modalités et conditions applicables aux autres étudiant(e)s de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) d'accueil.
- Accès aux cours, salles d'étude, bibliothèques, laboratoires et autres services universitaires, selon les mêmes modalités et conditions applicables aux autres étudiants de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) d'accueil.

- 2.2.** Le/la candidat(e) sélectionné(e) devra disposer de ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins durant la période comprise entre son arrivée au Brésil et le versement de la première mensualité de la bourse d'études. Pour cette raison,

¹ La recherche et la sélection d'une assurance santé relèvent de la responsabilité exclusive de chaque candidat(e) sélectionné(e). Le GCUB s'abstient de recommander toute compagnie d'assurance. Le/la candidat(e) sélectionné(e) doit s'assurer que l'assurance couvre l'ensemble des aspects décrits au point 7.1.a. La Coordination Générale du Programme exige que le contrat d'assurance soit souscrit avant l'arrivée du/de la candidat(e) sélectionné(e) au Brésil, et qu'il soit renouvelé annuellement pendant toute la durée de son séjour dans le pays. La preuve de renouvellement devra être envoyée au GCUB chaque année.

² À l'exception de l'assurance internationale avec couverture médicale, d'analyses de laboratoire et hospitalière complète, incluant la rapatriation funéraire, dont l'attestation devra être transmise au GCUB avant l'arrivée du/de la candidat(e) sélectionné(e) au Brésil.

il(elle) doit se renseigner auprès de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) d'accueil sur la date de début du paiement des bourses.

3. EXIGENCES POUR L'INSCRIPTION AU GCUB-MOB

- 3.1.1. Exigences générales pour l'inscription:
- 3.1.2. Présenter la candidature en portugais, anglais, espagnol ou français.
- 3.1.3. Être citoyen(ne) d'un État entretenant des relations diplomatiques avec le Brésil.
- 3.1.4. Ne pas posséder la nationalité brésilienne.
- 3.1.5. Déclarer être en bonne condition de santé (physique et mentale) pour entreprendre des études de niveau postgradué.
- 3.1.6. Avoir la capacité de financer des dépenses supplémentaires non couvertes par la bourse, telles que: billet d'avion, frais de traitement de visa, assurance médicale internationale pour toute la durée des études, et autres frais de subsistance.
- 3.1.7. Indiquer le niveau d'étude souhaité: Master ou Doctorat.
- 3.1.8. Présenter le diplôme de licence, indépendamment du niveau de candidature: Master ou Doctorat.
- 3.1.9. Dans le cas des candidat(e)s au Doctorat, **il est de la responsabilité du/de la candidat(e) de vérifier si le programme de troisième cycle exige un diplôme de Master** (consulter le [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliennes](#)). **Le non-respect de cette exigence entraînera la disqualification du/de la candidat(e).**
- 3.2. Chaque candidat(e) peut postuler à un maximum de cinq programmes de Master ou de Doctorat, auprès d'établissements d'enseignement supérieur (EES) différents et, de préférence, situés dans différentes régions du Brésil ([voir carte](#)).

4. DOCUMENTS POUR LA CANDIDATURE

- 4.1. Les candidatures doivent être soumises exclusivement par le biais du Formulaire d'Inscription en ligne.
 - 4.1.1. Le/la candidat(e) devra joindre au Formulaire d'Inscription en ligne les documents suivants, au format PDF.
 - a. Copie d'un document d'identité (document de nationalité, passeport ou carte d'identité nationale).

- b. *Curriculum Vitae* (il n'est pas nécessaire de fournir des justificatifs au moment de la candidature. Toutefois, ces justificatifs pourront être demandés à tout moment par le GCUB ou par l'établissement d'enseignement supérieur [EES] d'accueil).
- c. Diplôme de Licence (licence ou baccalauréat universitaire), ou attestation de fin d'études, ou déclaration de l'université d'origine indiquant la prévision de fin d'études.
- d. **Pour les candidat(e)s au Doctorat:** en plus des documents exigés aux points (a), (b) et (c), le diplôme ou l'attestation de fin de Master, dans le cas où celui-ci serait requis par le programme de Doctorat choisi (consulter le [Tableau des Masters et Doctorats des EES brésiliennes](#)).

Pour chacun des programmes choisis, le/la candidat(e) devra soumettre deux textes:

- **Spécifications:** Times New Roman, taille 12, interligne 1,5 cm ; marges supérieure, inférieure, droite et gauche de 2,5 cm.

- **Contenu des textes:**

- **Texte 1:** Attentes et intérêts académiques; perspectives professionnelles envisagées après le retour dans le pays d'origine (maximum 1 000 mots).
- **Texte 2:** Proposition de recherche contenant un maximum de 4 000 mots, comportant les éléments suivants:
 - thème central et problématique;
 - délimitation et justification;
 - objectifs;
 - état de l'art;
 - méthodologie;
 - calendrier;
 - références bibliographiques.

- e. Pour les enseignant(e)s-chercheur(euse)s: attestation de lien professionnel avec une institution d'enseignement supérieur.

Note 1: La proposition de recherche présentée dans le texte 2 constitue un instrument d'évaluation, pouvant être modifiée ou remplacée, après l'inscription au programme, à la demande du/de la directeur(trice) de recherche, selon l'adéquation aux lignes de recherche du programme et la faisabilité du projet.

Note 2: En cas de sélection du/de la candidat(e) et à la demande de l'EES d'accueil, les documents mentionnés aux sous-sections 4.1 (b, c, d, e) devront être traduits officiellement en portugais (traduction assermentée).

- 4.2. L'inscription à ce programme est gratuite, individuelle et effectuée par voie électronique.

Note: Il est conseillé aux candidat(e)s de soumettre leur candidature suffisamment à l'avance, le GCUB ne pouvant être tenu responsable des candidatures non reçues en raison de problèmes techniques ou de saturation du système électronique.

- 4.3. L'inscription au Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des règles et conditions énoncées dans le présent appel à candidatures, lesquelles ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ultérieure.
- 4.4. Les informations fournies sont de la responsabilité exclusive du/de la candidat(e), le GCUB et l'EES d'accueil se réservant le droit d'exclure le/la candidat(e) de la sélection à tout moment du processus, en cas de données incomplètes, incorrectes, incohérentes, soumises hors délai, ou si des informations erronées sont ultérieurement constatées.
- 4.5. Les documents originaux pourront être demandés à tout moment par le GCUB ou l'EES d'accueil.
- 4.6. Si un(e) même candidat(e) procède à plus d'une inscription, toutes ses candidatures seront automatiquement annulées dans le système, et si(elle) sera disqualifié(e).

5. PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

- 5.1. Le processus d'évaluation des candidatures au Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob – se déroulera en trois phases, toutes éliminatoires. Le/la candidat(e) pourra être éliminé(e) à n'importe laquelle des phases s'il/elle ne satisfait pas pleinement aux exigences fixées pour chacune d'elles.

- 5.1.1. La première phase de sélection – **Analyse de la Cohérence Documentaire** – sera réalisée par une Commission désignée par la Direction Exécutive du GCUB, sous la responsabilité d'une ou plusieurs universités membres du GCUB.

- a. Cette phase consiste en l'analyse de la documentation soumise dans le cadre de la candidature, conformément aux dispositions de la section 4 du présent appel (DOCUMENTS POUR LA CANDIDATURE). Cette tâche incombera à une Commission désignée par la Direction Exécutive du GCUB. Toute candidature soumise de manière incomplète et/ou en dehors du délai fixé par le présent appel sera automatiquement éliminée.

- 5.1.2. La deuxième phase de sélection – **Analyse du Mérite et de l'Admissibilité** – est de la responsabilité des universités d'accueil

- a. Le GCUB transmettra toutes les candidatures approuvées lors de la première phase aux universités choisies par les candidat(e)s. Chaque programme évaluera les candidatures en se basant sur les documents fournis, conformément à la section 4 du présent appel (DOCUMENTS POUR LA CANDIDATURE), et indiquera au GCUB un avis de PRÉ-APPROUVÉ(E) ou NON APPROUVÉ(E).
- b. Les universités sont encouragées à pré-approuver un nombre de candidat(e)s correspondant à quatre fois le nombre de places disponibles. Cette procédure vise à optimiser l'attribution des bourses en cas de désistements ou de réaffectations des candidat(e)s pré-approuvé(e)s vers d'autres universités de leur choix.
- c. Dans la mesure du possible, les universités devront tenir compte de critères de répartition géographique des pays d'origine des candidat(e)s, sans toutefois compromettre l'évaluation du mérite académique.

5.1.3. La troisième phase de sélection – Classement Final – sera réalisée par un Comité Consultatif d'Évaluation, composé de docteur(e)s, enseignant(e)s des universités affiliées au GCUB, nommés par la Direction Exécutive du GCUB.

- a. Le Comité Consultatif d'Évaluation, mentionné à la section 5 (PROCESSUS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES) du présent appel, se chargera de la répartition et du classement des candidat(e)s pré-approuvé(e)s par les universités lors de la deuxième phase de sélection. Le Comité prendra les décisions finales concernant l'attribution des places et la répartition des candidat(e)s dans les programmes et les universités pour lesquels ils/elles se sont inscrit(e)s. Les critères suivants seront pris en compte : répartition géographique ; statut d'enseignant(e) lié(e) à un établissement d'enseignement supérieur ; ordre de préférence des programmes choisis ; Indice de Développement Humain (IDH) du pays d'origine (PNUD)³; équilibre entre les sexes.

Note 1: Não serão aceitos pedidos de reconsideração em nenhuma das fases da seleção de candidatura.

Note 2: Nem o GCUB nem as universidades anfitriãs emitirão quaisquer documentos para os(as) candidatos(as) durante as fases de seleção.

³ Pour consulter l'Indice de Développement Humain (IDH) par pays, veuillez vous référer à la version la plus récente du Rapport sur le Développement Humain, élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). En tenant compte des autres critères, la priorité sera accordée aux candidat(e)s provenant des pays ayant un IDH plus faible. Accédez au rapport à l'adresse suivante: <https://www.undp.org/pt/brazil/idh>.

6. RÉSULTAT DE LA SÉLECTION

6.1. Le GCUB publiera les résultats sur son site internet: <https://www.gcub.org.br/>.

6.1.1. Le/la candidat(e) sélectionné(e) sera contacté(e) par le GCUB via l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire d'inscription et informé(e) de son approbation au processus de sélection, ainsi que de l'université et du programme pour lesquels il/elle a été retenu(e).

6.1.2. En cas de renonciation du/de la candidat(e) à la place offerte, le GCUB, avec l'accord préalable de l'université d'accueil, convoquera les candidat(e)s figurant sur la liste d'attente, selon le classement établi par le Comité Consultatif d'Évaluation.

6.2. Les universités d'accueil enverront une Lettre d'Acceptation aux candidat(e)s admis(es), ainsi que la liste des documents nécessaires à l'inscription dans les programmes.

6.2.1. Pour les candidat(e)s sélectionné(e)s appelés dans des domaines liés aux sciences de la santé, l'université d'accueil devra envoyer une lettre complémentaire, signée par le/la coordinateur(trice) du programme, précisant que le/la candidat(e) sélectionné(e) ne pourra pas effectuer de procédures cliniques sur des patients au Brésil, sauf celles strictement nécessaires au développement des activités de recherche liées au mémoire ou à la thèse, conformément aux règlements des Conseils Professionnels compétents.

6.2.2. Dans le cas spécifique des candidat(e)s sélectionné(e)s pour le programme de Médecine, la lettre signée par le/la coordinateur(trice) du programme devra indiquer que le/la candidat(e) sélectionné(e) ne pourra pas pratiquer d'actes médicaux en dehors de l'établissement d'enseignement auquel il/elle est affilié(e), sauf ceux strictement nécessaires à sa formation. Cette lettre devra également indiquer le nom du/de la responsable du/de la candidat(e) auprès du Conseil Régional de Médecine, chargé(e) de notifier la présence du/de la candidat(e) sur son territoire de compétence et d'assumer la responsabilité solidaire, conformément à la Résolution CFM nº 1.832/2008, article 5, alinéas I et VI, et article 7, §5).

Note 1: La Lettre d'Acceptation au format électronique doit être envoyée par l'université d'accueil aux candidat(e)s, avec copie au GCUB.

Nota 2: À la discrétion de l'université d'accueil, la version originale imprimée de la Lettre d'Acceptation pourra être envoyée directement à l'adresse des candidat(e)s sélectionné(e)s, sans préjudice de l'envoi du document électronique au/à la candidat(e) et au GCUB.

6.3. Contrat d'Acceptation de la place et de la bourse:

6.3.1. Le GCUB enverra le Contrat d'Acceptation de la place assortie de la bourse aux candidat(e)s sélectionné(e)s via l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire d'inscription. Les candidat(e)s sélectionné(e)s disposent d'un délai de dix jours, à compter de la date d'envoi, pour retourner le contrat signé. Si le contrat signé n'est pas retourné dans le délai imparti, l'absence de réponse sera considérée comme un désistement.

7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES CANDIDAT(E)S SÉLECTIONNÉ(E)S

7.1. L'approbation définitive des candidat(e)s sélectionné(e)s dans le cadre du Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob – est conditionnée à la signature du Contrat d'Acceptation, par lequel le/la candidat(e) s'engage à respecter les exigences du Programme, à suivre les normes et règlements de l'université d'accueil, ainsi que les lois brésiliennes.

- a. Le/la candidat(e) approuvé(e) devra souscrire une assurance médicale encore dans son pays d'origine. Une copie électronique du document devra être envoyée au GCUB et à l'université d'accueil avant le départ du/de la candidat(e) pour le Brésil. Dans les 45 jours suivant son inscription à l'université, il est obligatoire que le/la candidat(e) approuvé(e) présente l'original du certificat d'assurance internationale, couvrant les soins médicaux, les analyses de laboratoire et les services hospitaliers, valable sur l'ensemble du territoire brésilien, et incluant la repatriation funéraire. **L'assurance médicale internationale devra couvrir une période initiale de 12 mois, et être renouvelée de manière à couvrir l'intégralité du séjour du/de la candidat(e) approuvé(e) au Brésil. Chaque année, le/la candidat(e) sélectionné(e) devra présenter au GCUB et à la coordination de son programme la preuve de renouvellement de l'assurance médicale internationale, sous peine d'annulation de son inscription.**
- b. Le/la candidat(e) approuvé(e) devra présenter tous les documents exigés par le programme de troisième cycle pour lequel il/elle a été sélectionné(e).
- c. Le/la candidat(e) approuvé(e) devra se consacrer à temps plein aux activités de son programme⁴ d'études et respecter la législation et la réglementation en vigueur dans le programme de troisième cycle, dans l'université d'accueil et au Brésil.

⁴ Les candidat(e)s doivent consulter le Règlement Intérieur ainsi que tous les autres règlements du programme auquel ils/elles postulent, qu'il s'agisse d'un Master ou d'un Doctorat. En outre, les exigences relatives au niveau de langue doivent être respectées. Une fois inscrit(e) dans l'établissement, le/la candidat(e) approuvé(e) dans le cadre du Programme GCUB-Mob bénéficiera des mêmes droits — et, naturellement, sera également soumis(e) aux mêmes devoirs — que les autres étudiant(e)s.

- d. Le/la candidat(e) approuvé(e) devra retourner dans son pays d'origine dans un délai de 30 jours après l'achèvement de son Master ou Doctorat au Brésil, sauf en cas de poursuite d'études académiques.
- e. Sans préjudice des dispositions de la section 2 (MODALITÉS ET DURÉE DU SOUTIEN), le/la candidat(e) approuvé(e) devra prendre en charge toutes les autres dépenses liées à sa participation au Programme GCUB de Mobilité Internationale – GCUB-Mob –, telles que : frais personnels, billet d'avion, assurance internationale, frais de services universitaires (par exemple, délivrance d'attestations), frais de fin de cursus (attestation de fin d'études), légalisation de documents, traitement et délivrance du visa, ainsi que tout coût ou dépense supplémentaire non expressément couvert(e) par le présent appel.
- f. Il incombe au/à la candidat(e) approuvé(e) d'obtenir le visa approprié pour se rendre au Brésil et d'assumer tous les coûts associés à cette démarche. Avant son départ pour le Brésil, le/la candidat(e) devra contacter le consulat brésilien de son pays d'origine, ou celui du pays le plus proche, ou encore la représentation consulaire la plus proche de son lieu de résidence afin d'obtenir un visa d'étudiant valide (Visa Temporaire IV), ou tout autre visa qui, conformément à la législation brésilienne, autorise l'exercice d'activités académiques à des fins d'études au Brésil.
- g. Le/la candidat(e) approuvé(e) est responsable de maintenir son Registre National Migratoire à jour pendant toute la durée de ses études, en respectant les exigences migratoires applicables.
- h. Si le/la candidat(e) approuvé(e) renonce à la place après la signature du Contrat d'Acceptation sans justification expressément acceptée par le GCUB et/ou par l'université d'accueil, il/elle ne pourra participer à aucun autre programme de bourses du GCUB pendant une période de 2 (deux) ans. En outre, s'il/elle a déjà reçu une ou plusieurs mensualités de bourse ou tout autre appui financier fourni par les partenaires du Programme GCUB-Mob, il/elle devra rembourser l'intégralité des montants perçus à l'organisme financeur, conformément à ses règles et conditions.
- i. L'université d'accueil pourra annuler la place et la bourse d'études si le/la candidat(e) approuvé(e) ne respecte pas les lois et réglementations nationales, les standards académiques ou les règlements internes de l'établissement. Dans ce cas, l'université d'accueil et/ou les autres partenaires financiers du Programme GCUB-Mob pourront exiger le remboursement total ou partiel des montants versés au/à la candidat(e) durant sa période de séjour au Brésil.
- j. Le/la candidat(e) sélectionné(e) devra informer le/la Coordinateur(trice) Institutionnel(le) du Programme GCUB-Mob de l'université d'accueil chaque

fois qu'il/elle envisage de voyager vers un autre pays. Les règlements des universités, des programmes de troisième cycle ou des agences de financement pouvant contenir des restrictions à la mobilité internationale durant les études, ou exiger des justifications pour le voyage, il est essentiel que le/la candidat(e) se renseigne à ce sujet auprès du/de la Coordinateur(trice) Institutionnel(le).

- k. Toutes les communications des candidat(e)s approuvé(e)s devront être envoyées à l'adresse e-mail suivante: gcub.mob@gcub.org.br. Aucun autre moyen de communication ne sera pris en compte pour les questions liées au Programme GCUB-Mob.

8. SUIVI DU PROGRAMME GCUB DE MOBILITÉ INTERNATIONALE – GCUB-MOB

- 8.1. Les universités d'accueil seront responsables du suivi constant des progrès académiques et du bien-être des candidat(e)s approuvé(e)s.
- 8.2. Les Coordinateur(trice)s Institutionnel(le)s du Programme GCUB-Mob, conjointement avec la Coordination Générale du Programme et ses partenaires, se réuniront une fois par an afin d'évaluer le Programme et de discuter des propositions visant à assurer sa continuité et son amélioration.

9. INSTITUTIONS PARTENAIRES ET/OU SOUTIENNANTES

- 9.1. L'Institut Guimarães Rosa du Ministère des Relations Extérieures du Brésil, la Commission Nationale de l'UNESCO pour le Brésil, le Conseil National des Fondations de Soutien à la Recherche des États – CONFAP, l'Agence Universitaire de la Francophonie – AUF, l'Organisation des États Américains – OEA, l'Organisation pour la Coopération du Sud – OSC, l'Union des Universités d'Amérique Latine et des Caraïbes – UDUALC et le Conseil Supérieur Universitaire d'Amérique Centrale – CSUCA sont des institutions partenaires et/ou soutiennantes du Programme GCUB-Mob.
- 9.2. Les institutions partenaires et/ou soutiennantes peuvent participer, en tant qu'observateurs, aux réunions d'évaluation mentionnées au point 8.2, ainsi qu'assister aux réunions du Comité Consultatif d'Évaluation.
- 9.3. Les éventuels soutiens financiers accordés par les institutions partenaires et/ou soutiennantes du Programme GCUB-Mob seront régis par une documentation spécifique.

Note: Les institutions partenaires et/ou soutiennantes n'assument aucune responsabilité civile, contractuelle ou extracontractuelle à quelque étape que ce soit du Programme.

10. CALENDÁRIO

Datas	Atividade
26/03/2025 – 14/05/2025	Consultation des universités partenaires
05/06/2025	Publication de l'Appel à candidatures
05/06/2025	Début des inscriptions en ligne
13/07/2025	Date limite des inscriptions en ligne
21/07/2025 – 01/08/2025	Analyse de la Cohérence Documentaire (Première Phase)
11/08/2025 – 06/09/2025	Analyse du Mérite et de l'Admissibilité par les universités (Deuxième Phase)
13/10/2025 a 17/10/2025	Classement Final (Troisième Phase)
20/10/2025 a 24/10/2025	Homologation des candidat(e)s approuvé(e)s par les universités brésiliennes
31/10/2025	Publication des résultats

11. CAS NON PRÉVUS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 11.1. Les situations non prévues dans le présent appel seront analysées par le Comité de Soutien aux Programmes de Recherche et de Troisième Cycle du GCUB – CAPPPG.
- 11.2. Des informations complémentaires peuvent être demandées exclusivement par courriel à l'adresse suivante: gcub.mob@gcub.org.br.
- 11.3. Le GCUB est responsable de la communication avec les candidat(e)s du Programme GCUB-Mob tout au long du processus d'inscription et de sélection. Après la signature du Contrat d'Acceptation, la communication avec les candidat(e)s approuvé(e)s pendant toute la durée de leur séjour à l'université d'accueil relève de la responsabilité des Coordinateur(trice)s Institutionnel(le)s des universités.